

44èmes BOUCLES DUNKERQUOISES

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2025

REGLEMENT

REGLEMENT

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

• Personnes mineures

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

• Personnes majeures

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées)

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

ARTICLE 2 – REGLEMENTS FEDERAUX

Les courses sont ouvertes à tous les athlètes licenciés ou non licenciés et se disputeront sous la réglementation des courses hors stade 2025.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITE

Responsabilité civile :

La Ville de Dunkerque est couverte par police n°10924909804 afin de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en tant qu'organisatrice de la manifestation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA. Les non licenciés doivent disposer d'une assurance couvrant la responsabilité des concurrents entre eux et les dommages qu'ils pourraient causer ou subir.

ARTICLE 4 : SECURITE

La sécurité sera assurée par la Croix Rouge. Le parcours sera sécurisé (Police Municipale, société de sécurité etc...).

ARTICLE 5 : DEPARTS/ARRIVEES

Le départ et l'arrivée seront données place Jean Bart.

ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS

- Inscriptions exclusivement en ligne du vendredi 18 août jusqu'au **mardi 16 septembre 18h00 sur www.ville-dunkerque.fr**
- Le vendredi 19 septembre de 12h à 19h et samedi 20 septembre de 10h à 18h **Salle Rez de Chaussée du Stade Tribut**, Avenue de Rosendaël
- **Marche sportive et nordique** : Pas d'inscription le jour de la course
- Inscription **par courrier** : à retourner avant le mardi 16 septembre 2025 (date de réception)
BOUCLES DUNKERQUOISES - DIRECTION DES SPORTS
287 avenue de Rosendaël
59140 Dunkerque
Tél 03/28/59/00/00

ARTICLE 7 : RETRAIT DES DOSSARDS

Salle Rez-de-chaussée du Stade Tribut, Avenue de Rosendaël

- Vendredi 19 septembre de 12h à 19h
- Samedi 20 septembre de 10h à 18h

Attention, plus de retrait de dossards le jour de la course.

ARTICLE 8 : PROGRAMME DES COURSES

08H30 - 20 km
09H20 - 10 km à partir de cadets
10H15 - 5 km à partir de minimes
10H50 - lycée – 1 800 M
11H05 - 4e/3e – 1 500 M
11H20 - 5e/6e – 1 500 M
11h30 - marche - 5km
11H45 - cm1/cm2 - 990 m
12H00 - ce1/ce2 - 990 m

ARTICLE 9 : CATEGORIES D'AGE

CADETS : Filles et Garçons 2009/2010

JUNIORS : Filles et Garçons 2007/2008

SENIORS : Dames et Hommes 1992 à 2003

MASTERS 1 et suivant : Dames et Hommes 1986 et avant

ARTICLE 10 : RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements sont prévus sur le parcours et à l'arrivée.

ARTICLE 11 : CLASSEMENT

Un classement scratch et par catégorie (H et F) sera réalisé sur toutes les courses hormis les courses primaires. Attention, l'absence de dossard entraîne le non-classement.

Le chronométrage pour les enfants des écoles primaires est supprimé. Aucun classement par temps ne sera effectué.

ARTICLE 13 : RECOMPENSES

- Un T-shirt sera remis à chaque coureur dans la limite des stocks disponibles hormis pour les courses primaires
- Courses scolaires ce1/ce2 et cm1/cm2 : médailles à chaque enfant
- Des bons d'achats Running Conseil seront attribués aux trois premiers du classement scratch des courses 20km, 10 km et 5km après proclamation des résultats. Le 1^{er} Junior H et F et Vétéran H et F sur les courses 5, 10 et 20 km seront récompensés par un bon d'achat Running Conseil. Des coupes et médailles récompenseront les courses collège et lycée.

COURSE DES 10 et 20 KM

<i>CLASSEMENT</i>	<i>HOMMES</i>	<i>FEMMES</i>
1 ^{er}	Bon Running Conseil d'une valeur de 100€	Bon Running Conseil d'une valeur de 100€
2 ^{ème}	Bon Running Conseil d'une valeur de 80 €	Bon Running Conseil d'une valeur de 80 €
3 ^{ème}	Bon Running Conseil d'une valeur de 60 €	Bon Running Conseil d'une valeur de 60 €
1 ^{er} jeune (cadet + junior)	Bon Running Conseil d'une valeur de 40€	Bon Running Conseil d'une valeur de 40€
1 ^{er} Masters (de M1 à M10)	Bon Running Conseil d'une valeur de 40€	Bon Running Conseil d'une valeur de 40€

COURSE DU 5 KM

<i>CLASSEMENT</i>	<i>HOMMES</i>	<i>FEMMES</i>
1 ^{er}	Bon Running Conseil d'une valeur de 60 €	Bon Running Conseil d'une valeur de 60€
2 ^{ème}	Bon Running Conseil d'une valeur de 50 €	Bon Running Conseil d'une valeur de 50 €
3 ^{ème}	Bon Running Conseil d'une valeur de 40 €	Bon Running Conseil d'une valeur de 40 €

<i>CLASSEMENT</i>	<i>HOMMES</i>	<i>FEMMES</i>
1 ^{er} jeune (minime +cadet + junior)	Bon Running Conseil d'une valeur de 30€	Bon Running Conseil d'une valeur de 30€
1 ^{er} Masters (de M1 à M10)	Bon Running Conseil d'une valeur de 30€	Bon Running Conseil d'une valeur de 30€

ARTICLE 14 : ORGANISATION CHALLENGE SCOLAIRES

- 1) ***Sur la course lycée*** seront récompensés les 3 lycées ayant le plus grand nombre d'arrivants au prorata de l'effectif total de l'établissement (bon Running Conseil)
- 2) ***Sur les courses 6^{ème}-5^{ème} et 4^{ème}/3^èe***, seront récompensés les 3 collèges ayant le plus grand nombre d'arrivants au prorata de l'effectif total de l'établissement (bon Running Conseil)
- 3) ***Sur les courses ce1/ce2 et cm1/cm2*** seront récompensés les 5 écoles primaires ayant le plus grand nombre d'arrivants au prorata de l'effectif total de l'établissement (bon Running Conseil)

ARTICLE 15 : ORGANISATION CHALLENGE ENTREPRISE

Les trois entreprises ayant le plus grand nombre d'inscrits sur les 8 courses et la marche seront récompensées par un trophée

ARTICLE 16 : ATHLETE EN FAUTEUIL

L'athlète doit posséder un fauteuil de compétition trois roues avec dispositif de freinage. La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées en arrière des concurrents et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 2. Les fauteuils hippocampes sont acceptés. Le port d'un casque homologué est obligatoire.

ARTICLE 17 : MARCHE SPORTIVE ET NORDIQUE

Les marches sportive et nordique sont des marches pour la santé en partenariat avec Arcelor Mittal qui soutient le don de moelle osseuse. Il n'y a pas de dossards numérotés, ni de classement. Sont interdits sur le parcours les vélos, trottinettes, poussettes, animaux etc.... Le nombre d'inscrits est fixé à **950 marcheurs**.

ARTICLE 18 : PERTE ET VOL D'OBJET

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de perte, vol et détérioration d'objets ou de biens personnels sur l'ensemble de ses courses et sur la consigne mise en place.

ARTICLE 18 : PHOTOS

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les enregistrements photos et vidéos de l'événement sur lesquels ils figureront.

ARTICLE 20 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves des « Boucles Dunkerquoises » vaut l'acceptation sans réserve du règlement.